



Séance du 30 juin 2023

N° : CS-30062023-04

Objet : Budget Supplémentaire 2023

L'an deux mille vingt-trois et le trente du mois de juin à dix heures trente.

Le Comité Syndical dûment convoqué s'est réuni à la mairie de Vielle-Saint-Girons (salle du Conseil municipal), en présentiel, sous la présidence de Madame Sandra TOLLIS, Présidente du Syndicat Mixte pour la Sauvegarde et la Gestion des Etangs Landais.

Résultat du Vote au scrutin public (Loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 - articles 1 et 6 et Ordonnance n° 2020-391 du 1^{er} avril 2020 modifiée - articles 6 et 11).

Nombre de membres en exercice : 28
Nombre de voix : 37
Nombre de membres présents : 14
Nombre de pouvoirs : 5
Nombre de suffrages exprimés : 23
Votes Pour : 23
Votes Contre : 0
Abstention : 0

Etaient présents physiquement :

Représentants du Conseil départemental (2 voix chacun) :

M^{mes} LAGORCE, TOLLIS.

Représentants des Communes et Communautés de Communes (1 voix chacun) :

M^{mes} THIEROT, VERDIER-SLAWINSKI, DURU, MM. IUNG, RIMONTEIL, COMET, MUSCAT, CALORME, D'INCAU, DULER, FAISSOLLE, MORICHERE.

Ayant donné pouvoir :

M^{me} BERGEROO ayant donné pouvoir à M^{me} TOLLIS, M^{me} BEAUMONT ayant donné pouvoir à M. DELPUECH, M. FORTINON ayant donné pouvoir à M^{me} LAGORCE, M. MABILLET ayant donné pouvoir à M^{me} DURU.

Absents excusés :

M^{mes} LARREZET, DOUSTE, PUJOS Eliane, MM. DELAVOIE, PUJOS Daniel, BRETHERS.

Absent :

M. LABRUYERE.

Assistaient en outre :

M^{mes} DAUBA, LAILHEUGUE, MM. LASALA, ZUAZO, MENGIN (Conseil départemental – Direction de l'Environnement)
M. LACOSTE (Chambre d'Agriculture).



N° CS-30062023-04

VU le projet de Budget Supplémentaire présenté pour l'exercice 2023 ;

Considérant la reprise des résultats de clôture constatés lors de l'approbation du Compte Administratif 2022 ;

Considérant les restes à réaliser ;

Considérant divers ajustements budgétaires en dépenses et en recettes ;

Le Comité Syndical, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, et après en avoir délibéré,

DECIDE

- De voter le Budget Supplémentaire 2023, arrêté comme suit :

	BP (€)	Reports (€)	Propositions nouvelles (€)	TOTAL (€) BP+BS
FONCTIONNEMENT				
Dépenses	331 861,00	14 396,76	-14 396,76	331 861,00
Recettes	331 861,00			331 861,00
INVESTISSEMENT				
Dépenses	1 241 466,00	344 453,39	5 000,00	1 246 466,00
Recettes	1 241 466,00		0,00	1 585 919,39
				339 453,99

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

La Présidente du Syndicat Mixte,

Sandra TOLLIS

Madame la Présidente certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat.